

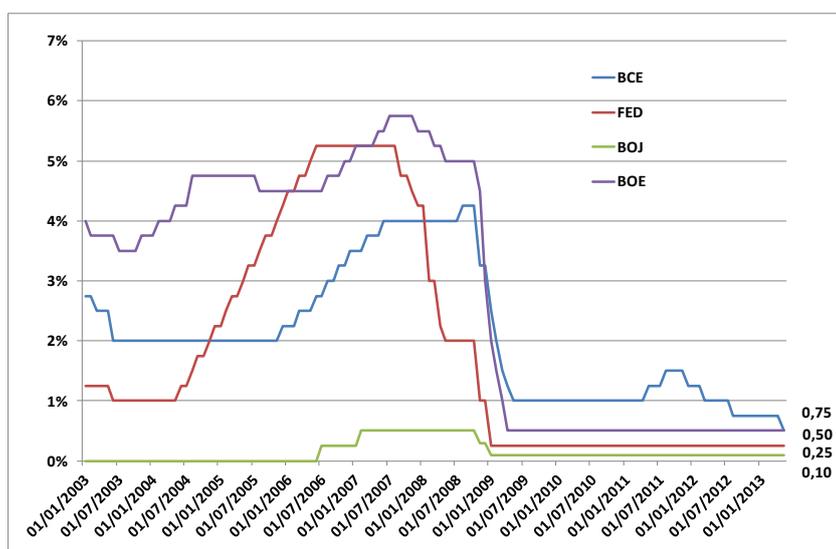
1 - Actualité nationale et internationale

Taux d'intérêt

La BCE maintient le statu quo monétaire

Lors de sa réunion du 6 juin 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les informations disponibles ont confirmé notre évaluation qui avait conduit à l'abaissement des taux directeurs début mai. Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, du crédit demeurent atones. Les anticipations d'inflation à moyen terme pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans le même temps, les données d'enquêtes récentes relatives au climat des affaires font état d'une légère amélioration par rapport à un bas niveau de départ. L'orientation accommodante de notre politique monétaire, ainsi que l'amélioration significative de la situation sur les marchés financiers depuis mi-2012, devraient contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise économique plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. (...) Le taux de croissance annuel négatif des prêts aux sociétés non financières (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation) est passé de -1,3 % en mars à -1,9 % en avril. (...). Plus généralement, la faible dynamique des prêts continue de refléter essentiellement l'état actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. (...). Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel que la réduction de la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro se poursuive et que la capacité de résistance des banques soit renforcée quand cela s'avère nécessaire. Des progrès ont été accomplis depuis l'été dernier en termes d'amélioration de la situation des banques en matière de financement, de renforcement de la base de dépôts domestiques dans les pays en proie à des difficultés et de réduction de la dépendance à l'égard de l'Eurosystème, comme en témoignent les remboursements effectués au titre des opérations de refinancement à long terme d'une durée de trois ans. De nouvelles avancées décisives dans la mise en place d'une union bancaire permettront d'atteindre cet objectif. En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur le caractère crucial du futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».

Taux directeur des principales banques centrales



Chômage

Hausse du taux de chômage au sens du BIT au premier trimestre en France

Le taux de chômage au sens du BIT en France métropolitaine est estimé à 10,4 % pour le 1^{er} trimestre 2013, après 10,1 % au 4^e trimestre 2012. Sur la France entière (hors Mayotte), il est estimé à 10,8 % (après 10,5 % au 4^e trimestre).

Nouvelle hausse du taux de chômage dans la zone euro (Eurostat)

Dans la zone euro (ZE17), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 12,2 % en avril 2013, en hausse par rapport au taux de 12,1 % relevé en mars. Dans l'UE27, le taux de chômage était de 11,0 %, stable par rapport au mois précédent. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à avril 2012, où ils se situaient respectivement à 11,2 % et 10,3 %. Selon les estimations d'Eurostat, 26,588 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage en avril 2013 dans l'UE27, dont 19,375 millions dans la zone euro. Par rapport à mars 2013, le nombre de chômeurs a augmenté de 104 000 dans l'UE27 et de 95 000 dans la zone euro. Comparé à avril 2012, le chômage s'est accru de 1,673 million de personnes dans l'UE27 et de 1,644 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,9 %), en Allemagne (5,4 %) ainsi qu'au Luxembourg (5,6 %), et les plus élevés en Grèce (27,0 % en février 2013), en Espagne (26,8 %) ainsi qu'au Portugal (17,8 %).

Inflation

Léger repli des prix en France en avril

En avril 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) se replie de 0,1 % après une hausse de 0,8 % en mars. Sur un an, il s'accroît de 0,7 % en avril (+1,0 % en mars 2013). Les prix des produits alimentaires et du tabac sont en augmentation. Dans le sillage du recul des prix des produits pétroliers, les prix de l'énergie baissent quant à eux nettement. Les prix des services reculent, du fait du repli des tarifs des télécommunications et de celui de certains services liés au tourisme à la suite du décalage des vacances scolaires cette année. La réduction des prix des produits de santé et de celle, plus tendancielle, des produits électroniques entraîne celle des prix des produits manufacturés.

Légère augmentation de la hausse des prix en rythme annuel dans la zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 1,4 % en mai 2013, en hausse par rapport au mois d'avril, où il était de 1,2 %, selon une estimation rapide publiée par Eurostat. En mai, l'alimentation, les boissons alcoolisées et le tabac devraient connaître le taux d'accroissement annuel le plus élevé (3,3 % contre 2,9 % en avril), suivis des services (1,4 % contre 1,1 % en avril), des biens industriels hors énergie (0,9 % contre 0,8 % en avril) et de l'énergie (-0,2 % contre -0,4 % en avril).

Asie/Pacifique

Le FMI présente les conclusions provisoires de sa mission au Japon au titre de la consultation annuelle «Article 4 »

Le Fonds monétaire international a salué les premiers effets prometteurs de la nouvelle politique de relance menée par le gouvernement, tout en le pressant d'adopter des réformes structurelles pour réduire la dette publique, sous peine de « risques considérables ». Le Fonds conseille de porter à terme la taxe sur la consommation à 15 %, alors qu'elle était censée augmenter de 5 à 10 % entre avril 2014 et octobre 2015.

Légère reprise des investissements directs étrangers en Chine

En avril, ils ont progressé de 0,4 % à 8,44 milliards de dollars US, selon les chiffres publiés par le ministère du Commerce. Sur les quatre premiers mois de l'année, ils ont augmenté de 1,2 % par rapport à la même période de 2012.

Actualité législative

Décret n°2013-384 du 7 mai 2013 définissant les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code monétaire et financier.

Ce décret prévoit dans quelles conditions l'Autorité de contrôle prudentiel peut exiger la désignation d'un représentant permanent de la part d'établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France

Décret n°2013-385 du 7 mai 2013 fixant les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier

Ce décret pris pour application de l'article 13 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 a pour objet de fixer les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

Ordonnance n°2013-421 du 23 mai 2013 relative à l'inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) des décisions relatives au traitement du surendettement en Polynésie française

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027442941&dateTexte=&categorieLien=id>

Cette ordonnance, en complétant les dispositions de l'article L. 334-7 du Code de la consommation, permet l'extension à la Polynésie française du dispositif national en matière d'inscription au FICP des mesures de surendettement. Ce texte prévoit d'une part, qu'un débiteur ayant déposé un dossier de surendettement est automatiquement inscrit au FICP, et d'autre part, que les

décisions de traitement du surendettement (moratoire, plan, effacement partiel, procédure de rétablissement personnel) prises par la commission de surendettement de Polynésie dont le secrétariat est assuré par l'IEOM, ou prises par le tribunal, font l'objet d'une inscription au FICP.

2 – Actualité régionale

Séisme de magnitude 7.4 aux îles Tonga

Le 24 mai dernier, l'institut géophysique américain (USGS), basé à Denver, a enregistré un séisme de magnitude 7,4 sur l'échelle de Richter à 171 km de profondeur au large des îles Tonga. Le Centre d'alerte aux tsunamis pour le Pacifique (Pacific Tsunami Warning Centre, PTWC, basé à Pearl Harbor, Hawaï), a estimé que le tremblement de terre n'était pas de nature à provoquer un tsunami étant donné la profondeur de la secousse. L'archipel des Tonga avait déjà été touché douze jours auparavant par un séisme de magnitude 6,5. Aucun dégât ni blessé n'a été déploré lors de ces deux secousses.

Lancement de la première licence francophone au Vanuatu

La première licence francophone d'Administration économique et sociale a été lancée mi-avril à Port-Vila au Vanuatu. Le projet est né en 2011, lorsque le ministère de l'Éducation du Vanuatu a demandé à l'ambassade de France et à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) de mener une étude de faisabilité sur la création d'une filière universitaire francophone. Suite à un appel d'offre, l'Université de Toulouse 1 Capitole a été sélectionnée pour accueillir cette licence, délocalisée à Port-Vila. L'ambassade de France a fait appel à l'Agence française de développement (AFD) et au gouvernement de Nouvelle-Calédonie pour cofinancer la première promotion de cette formation, pour un total de 19 millions de vatus (soit plus de 18 M F CFP).

Exploration des fonds marins à Fidji

Le ministère des Ressources minérales fidjien vient d'accorder, à une société coréenne, un permis d'exploration des fonds marins de la zone économique des îles Fidji. De précédentes recherches ont montré que cette zone, renfermait des dépôts de sulfures polymétalliques qui intéresseraient fortement les entreprises d'exploitation minière. Aucun permis d'exploitation n'a encore été délivré mais la demande d'une société australienne est actuellement à l'étude.

3 – Brèves locales

Livraison du lot n°1 du port de commerce de Mata'Utu

Le 7 mai dernier, le lot n°1 des travaux d'extension et d'aménagement du Port de commerce de Mata'Utu a officiellement été livré. Il s'agit d'une plateforme de 8 000 m² et d'un nouveau quai de 60 mètres dans le prolongement de l'ancien quai de 70 mètres. Le chantier avait été confié à l'entreprise polynésienne BOYER, attributaire du marché, et à des sous-traitants locaux dont la société BTP SUD, l'entreprise en bâtiments ATOBAT et l'entreprise WALTECH, spécialisée en travaux électriques. Débuté en 2010, ce chantier, financé à hauteur de 1,4 milliard de F CFP au titre du IX^e FED, est pris en charge à 75 % par l'Union européenne et à 25 % par l'État au titre du contrat de développement 2012-2016. L'exécution du chantier se centre désormais sur la réalisation du volet superstructure (lot n°2), qui comprend notamment le bâtiment de la capitainerie, le local des douanes, des aires de stockage ainsi que des équipements pour le nettoyage des conteneurs. Le Préfet, Monsieur Michel AUBOUIN, a souligné la nécessité de mettre en place un comité de gestion portuaire avant la fin des travaux du lot n°2, afin de garantir un usage approprié de l'ouvrage, conforme aux normes internationales.

La BWF s'organise en vue de l'accueil des Mini-Jeux du Pacifique

En septembre prochain se tiendront sur le Territoire la IX^e édition des Mini-Jeux du Pacifique. La Banque de Wallis et Futuna (BWF), seule banque de détail implantée sur la place, se mobilise pour faciliter le déroulement de cet événement. Un bureau de change sera mis en place pour toute la durée de la compétition à Wallis. Il n'y aura pas de possibilité de retrait à Futuna ; les personnes se rendant sur l'île sœur devront donc prendre leurs dispositions en amont. La BWF précise qu'il sera obligatoire de présenter une pièce d'identité valide pour pouvoir échanger des devises contre des francs pacifique. Elle conseille par ailleurs aux participants de se munir d'euros dans leur pays d'origine, afin de faciliter le change (qui est fixe entre l'euro et le franc pacifique). Les autres devises acceptées par la BWF seront le dollar australien, le dollar fidjien, le dollar néo-zélandais, le dollar américain, le vatu, la livre sterling, le yen, le dollar de Singapour et le franc suisse. La BWF annonce qu'elle ne pourra accepter les billets de 100 dollars US pour les opérations de change, ce dernier faisant l'objet de contrefaçons.

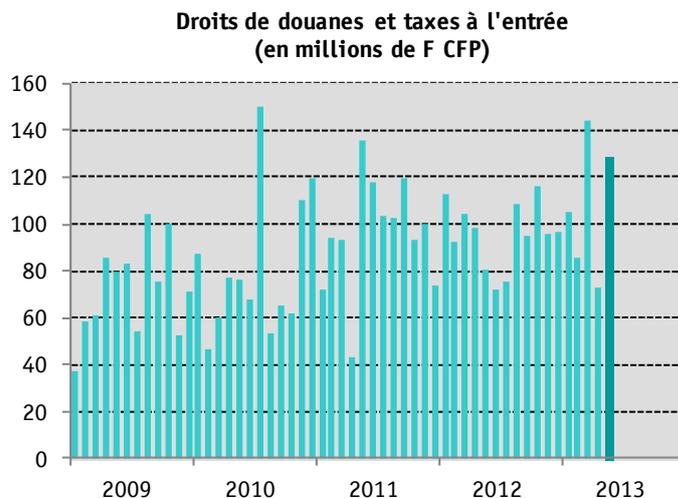
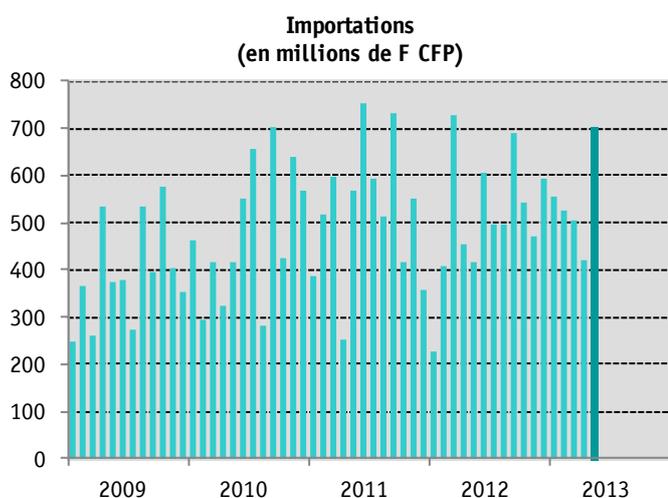
Élaboration d'une politique culturelle à Wallis-et-Futuna

Depuis 2011, la Communauté du Pacifique Sud (CPS) mène un projet ambitieux, intitulé « Programme d'appui aux industries culturelles », lequel est financé par l'Union européenne. L'objectif est d'élaborer les politiques culturelles, actuellement inexistantes, de plusieurs États et territoires insulaires océaniques en demande. Dans un premier temps, une étude minutieuse des spécificités culturelles locales sera effectuée, dans l'optique d'une intégration dans un processus de développement économique. À cet effet, une mission s'est rendue à Wallis au début du mois de mai afin de former un consultant à la cartographie culturelle, pour recenser toutes les richesses culturelles du Territoire (traditions, héritage culturel, industries culturelles, etc.). Un consultant, d'origine futunienne, devrait effectuer cette cartographie au cours des trois prochains mois. Ce travail de recherche associe de nombreux services, dont le Service des affaires culturelles ; le Service territorial de la statistique et des études économiques, qui sera notamment sollicité lors du prochain recensement de la population en juillet et août 2013 ; le Service de l'environnement et le Service des affaires rurales et de la pêche, pour l'étude des pratiques traditionnelles.

4 – Les indicateurs de référence

			Données brutes	▲/mois	▲/an	
Indice des prix à la consommation (base 100-juin 2008)			1T 13	115,22	-	3,8%
SMIG mensuel en XPF			mai-13	87 401	-	3,0%
Nombre d'emplois salariés			déc-12	2 087	-	3,0%
Échanges extérieurs (millions de XPF)						
Importations	mensuelles	mai-13	705	68,2%	69,7%	
	cumulées	mai-13	2 710	-	21,5%	
Droits de douanes + taxes à l'entrée	mensuels	mai-13	129	77,2%	60,2%	
Droits de douanes + taxes à l'entrée	cumulés	mai-13	537	-	10,0%	
Taxes intérieures de consommation	cumulées	mai-13	178	-	-8,4%	
SECTEURS D'ACTIVITÉ			Données brutes	▲/mois	▲/an	
Énergie						
Production brute d'électricité (milliers de kWh)	mensuelle	mars-13	1 497	4,7%	-10,4%	
Consommation de gazole (milliers de litres)	mensuelle	mai-13	615	-5,0%	6,2%	
Consommation d'essence (milliers de litres)	mensuelle	mai-13	153	-7,7%	8,2%	
Transports						
Nombre de passagers en vols commerciaux extérieurs	mensuel	mai-13	nc	-	-	
	cumulé	mai-13	nc	-	-	
Nombre de passagers vols domestiques	mensuel	mai-13	nc	-	-	
	cumulé	mai-13	nc	-	-	
Touchées de navires de marchandises	mensuelles	mai-13	5	25,0%	150,0%	
	cumulées	mai-13	21	-	40,0%	
Nombre d'immatriculations de véhicules neufs	mensuel	mai-13	10	-44,4%	-9,1%	

Sources : STSEE, CPSWF, Douanes, Administration Supérieure, EEFW, SWAFEPF, Aviation civile
nc : non communiqué

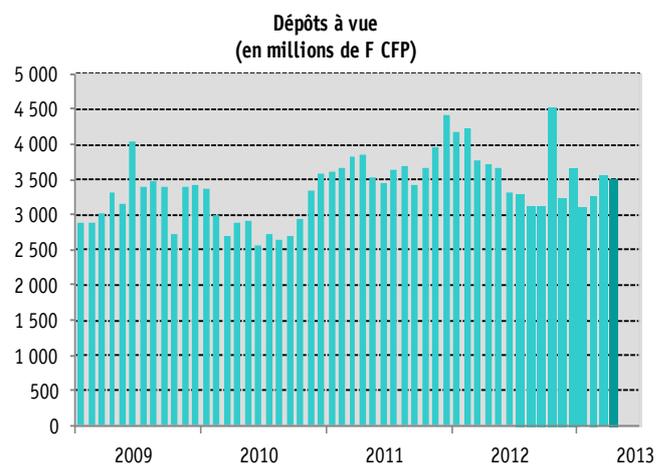
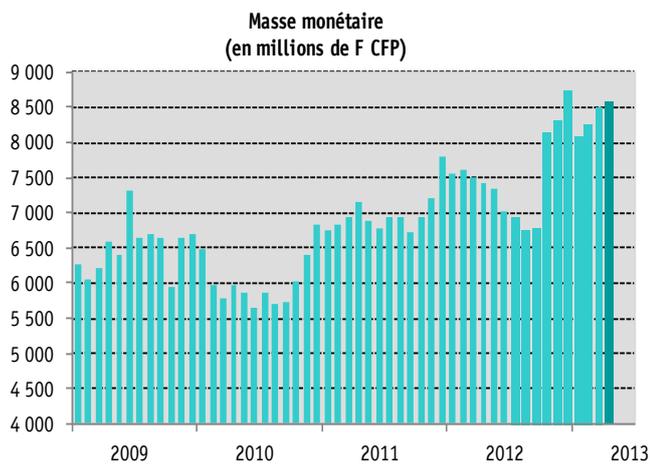


5 – Activités de l'Institut et suivi de place

Masse Monétaire

Croissance de la masse monétaire

en millions de F CFP	avr-12	mars-13	avr-13	▲/mois	▲/an
Circulation fiduciaire	2 164	2 118	2 158	1,9%	-0,3%
Dépôts à vue	3 713	3 545	3 514	-0,9%	-5,4%
Total M1	5 877	5 663	5 672	0,2%	-3,5%
M2-M1	565	532	504	-5,2%	-10,7%
Total M3	7 426	8 510	8 590	0,9%	15,7%

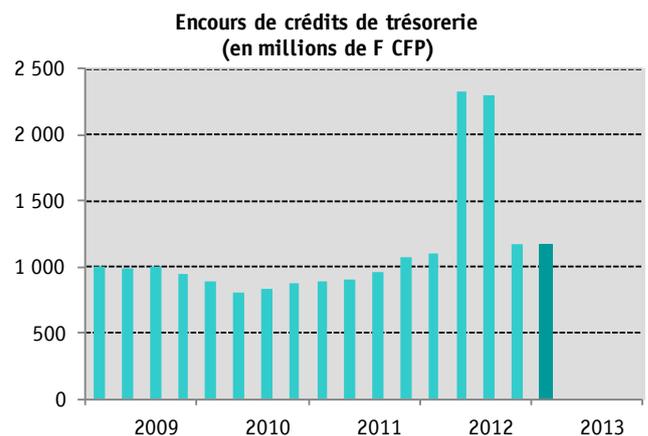
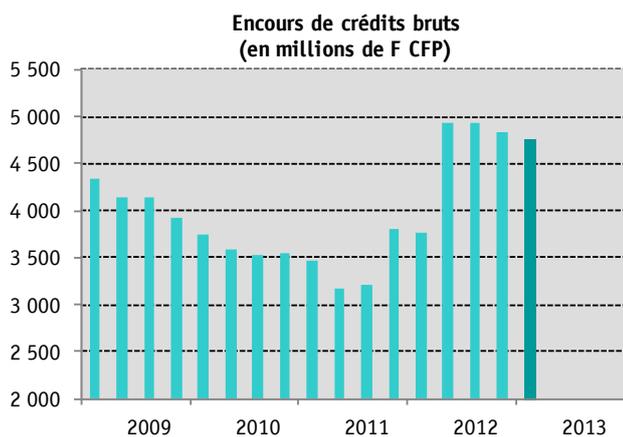


Concours de caractère bancaire

Hausse des crédits à l'équipement*

en millions de F CFP	mars-11	mars-12	mars-13	▲/an
Crédits de trésorerie	890	1 104	1 169	6,0%
Crédits à l'équipement	1 202	1 489	2 323	56,0%
Crédits à l'habitat	341	435	467	7,2%
Autres crédits	269	230	324	40,7%
Total encours sain	2 703	3 258	4 283	31,5%
Créances douteuses brutes	774	514	473	-7,8%
Total encours brut	3 477	3 772	4 757	26,1%

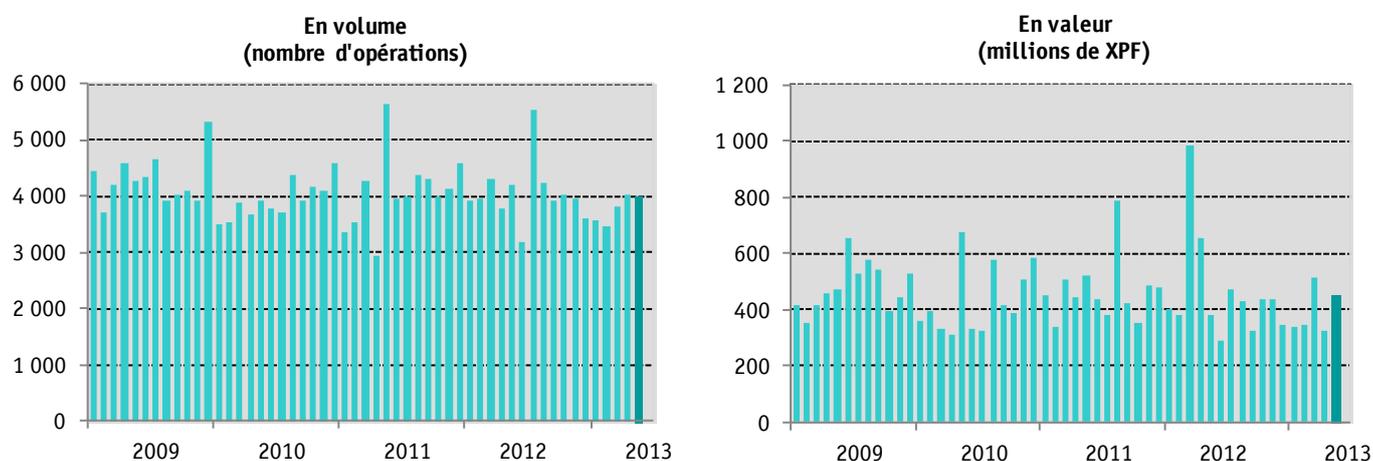
*Intégration des concours d'un établissement (1,09 milliard de F CFP) qui n'était pas repris antérieurement.



Compensation

Nette progression des opérations de compensation en valeur

	mai-12	avr-13	mai-13	cumul 2013	▲/mois	▲/an
Compensation (en nbre)	4 203	4 031	4 000	18 872	-0,8%	-4,8%
Compensation (en millions de CFP)	382	323	453	1 983	40,4%	18,6%



Incidents bancaires

Réduction des incidents bancaires

en nombre	mai-12	avr-13	mai-13	cumul 2013	▲/mois	▲/an
Incidents de paiement par chèque	107	73	42	280	-42,5%	-60,7%
Retraits de cartes bancaires	2	4	0	12	-100,0%	-100,0%

Interdits bancaires

Diminution du nombre de personnes physiques en situation d'interdits bancaires

en nombre	mai-12	avr-13	mai-13	▲/mois	▲/an
Interdits bancaires en fin de mois	418	372	364	-2,2%	-12,9%
- dont personnes physiques	405	362	354	-2,2%	-12,6%
- dont personnes morales	13	10	10	0,0%	-23,1%

Cotation

Accroissement du nombre de cotes éligibles sur l'année

en nombre	mai-12	avr-13	mai-13	▲/mois	▲/an
Cotes valides	35	45	44	-2,2%	25,7%
Cotes éligibles aux modes d'intervention de l'IEOM	8	17	16	-5,9%	100,0%

6 – Principaux indicateurs (flux en cumul annuel, stock à la date indiquée)

	date	2011	2012	2013	▲ / an
<u>Indicateurs économiques</u>					
Indice des prix à la consommation (base 100-juin 2008)					
Entreprises					
personnes morales en interdiction bancaire (nb)	mai	10	13	10	-23,1%
importations de biens d'équipement (M XPF)	mai	398	267	407	52,4%
importations de véhicules utilitaires (M XPF)	mai	48	15	35	-
immatriculations de véhicules utilitaires neufs (nb)	mai	11	5	7	40,0%
Ménages					
emploi salarié (nb)	décembre	2 027	2 087	-	3,0%
dont secteur privé	décembre	841	841	-	0,0%
dont secteur public	décembre	1 186	1 246	-	5,1%
montant horaire du Salaire minimum garanti (XPF)	mai	486	502	517	3,0%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb)	mai	379	405	354	-12,6%
décision retrait cartes bancaires	mai	2	2	0	-100,0%
incidents paiements sur chèques	mai	77	107	42	-60,7%
importations de produits alimentaires (M XPF)	mai	601	480	785	63,5%
importations de biens de consommation courante (M XPF)	mai	343	358	364	1,6%
importations de véhicules de tourisme (M XPF)	mai	128	152	144	-5,0%
immatriculations de véhicules de tourisme neufs (nb)	mai	10	6	3	-50,0%
Échanges extérieurs en millions de XPF					
importations	mai	2 317	2 230	2 710	21,5%
exportations	mai	-	-	-	-
recettes douanières	mai	615	689	720	4,5%
dont droits de douanes + taxes à l'entrée (millions de XPF)	mai	438	488	537	10,0%
dont taxes intérieures de consommation (millions de XPF)	mai	170	194	178	-8,4%
<u>Indicateurs financiers</u>					
La masse monétaire					
Dépôts à vue	avril	3 859	3 713	3 514	-5,4%
M1	avril	5 947	5 877	5 672	-3,5%
M2	avril	6 566	6 442	6 176	-4,1%
Dépôts à terme	avril	583	983	2 414	145,5%
M3	avril	7 149	7 426	8 590	15,7%
Ensemble des concours bancaires - toutes zones confondues					
Ménages	mars	1 253	1 420	1 533	7,9%
<i>dont crédits à la consommation</i>	mars	911	1 121	1 192	6,3%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	mars	341	299	341	14,0%
Entreprises	mars	1 051	1 486	2 466	65,9%
<i>dont crédits d'exploitation</i>	mars	112	71	81	14,8%
<i>dont crédits d'investissement</i>	mars	896	1 216	2 084	71,3%
Collectivités locales	mars	306	273	240	-12,2%
Autres agents et CCB non ventilés	mars	94	79	45	-43,6%
créances douteuses brutes	mars	774	514	473	-7,8%
taux de créances douteuses	mars	22,3%	13,6%	10,0%	-3,6 pt
Ensemble des actifs financiers					
Ménages	mars	3 036	3 023	3 022	-0,1%
<i>dont assurances-vie</i>	mars	923	919	953	3,7%
Sociétés	mars	1 434	1 860	1 640	-11,8%
Autres agents	mars	3 886	3 678	3 886	5,7%

Sources : STSEE, CPSWF, Douanes, Administration Supérieure, EEWf, SWAFEP, Aviation civile

TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

	taux	date d'effet
taux de la facilité de dépôt	0,00%	02/05/2013
taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement	0,50%	02/05/2013
taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	02/05/2013

TAUX D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

	date d'effet	taux	taux de sortie maximum applicables aux crédits pour accès au réescompte
taux de la facilité de dépôt	27/05/2010	0,25%	
taux de réescompte des crédits aux entreprises	28/05/2013	0,50%	3,25%
taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/04/2013	2,15%	4,45% à 4,90% (Taux SGFGAS à partir du 01/04/2013)
taux de la facilité de prêt marginal	28/05/2013	1,00%	
taux de l'escompte de chèques	28/05/2013	1,00%	

TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

taux d'intérêt en fin de mois

	31/05/2013	30/04/2013	Var. M-1
EONIA	0,1140%	0,1020%	+ 0,012 pt
EURIBOR 1 mois	0,1130%	0,1160%	- 0,003 pt
EURIBOR 3 mois	0,2000%	0,2070%	- 0,007 pt
EURIBOR 6 mois	0,2980%	0,3150%	- 0,017 pt
EURIBOR 12 mois	0,4780%	0,5100%	- 0,032 pt

taux d'intérêt en moyenne mensuelle

	31/05/2013	30/04/2013	Var. M-1
TEMPE	0,0784%	0,8190%	- 0,741 pt
EURIBOR 1 mois	0,1120%	0,1180%	- 0,006 pt
EURIBOR 3 mois	0,2010%	0,2090%	- 0,008 pt
EURIBOR 6 mois	0,3020%	0,3240%	- 0,022 pt
EURIBOR 12 mois	0,4850%	0,5290%	- 0,044 pt
TMO	2,0600%	2,1000%	- 0,040 pt
TME	1,8600%	1,9000%	- 0,040 pt
TRBOSP	2,2200%	2,0200%	+ 0,200 pt

taux de base bancaire

	taux	date d'effet
banques métropolitaines	6,60%	15/10/2001
banques locales		
taux d'intérêt légal		JORF
année 2013	0,04%	01/03/2013
année 2012	0,71%	08/02/2012

Définitions

EONIA: Euro OverNight Index Average
 TEMPE: moyenne mensuelle de l'EONIA
 EURIBOR: EUR. InterBank Offered Rate
 TMO : taux moyen des obligations publiques
 (source: CDC)
 TME : taux moyen des emprunts d'Etat à long terme
 (source: CDC)
 TRBOSP: taux de rendement brut des obligations du secteur privé
 (dernier vendredi du mois)

taux des euro-monnaies

devise	USD			JPY			GBP		
	31/05/2013	30/04/2013	31/03/2013	31/05/2013	30/04/2013	31/03/2013	31/05/2013	30/04/2013	31/03/2013
taux JJ	0,110%	0,220%	0,180%	0,101%	0,106%	0,096%	0,470%	0,442%	0,600%
3 mois	0,360%	0,400%	0,430%	0,154%	0,156%	0,161%	0,590%	0,570%	0,610%
10 ans emprunts phares	2,180%	1,660%	1,870%	0,870%	0,600%	0,520%	2,010%	1,650%	1,770%

TAUX DE L'USURE (seuils applicables à partir du 1er avril 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 357 995 XPF	20,29%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 990 XPF	16,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 715 990 XPF	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) y compris commission du plus fort découvert

TAUX DE CHANGE

Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR

Dernier cours fin de mois	1 USD/XPF	91,7513	1 NZD/XPF	73,3672	1 HKD/XPF	11,8172	1 GBP/XPF	139,7818	
100 JPY/XPF	91,4630	1 AUD/XPF	88,1327	1 SGD/XPF	72,7101	100 VUV/XPF	94,8353	1 FJD/XPF	50,0385